

---

## Livres et revues

---

## Books and reviews

Philippe Ryfman

### **La question humanitaire — Histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale**

Ellipses Éditions, Paris, 1999, 208 pages

Jean-Christophe Rufin

### **L'aventure humanitaire**

Gallimard, Collection Découvertes-Histoire, Paris,  
2<sup>e</sup> édition, 2001, 176 pages

Véritable phénomène de société depuis les années 80, l'humanitaire a suscité une abondante littérature : juristes, hommes politiques, médecins, journalistes, membres d'organisations internationales, théoriciens et praticiens de l'humanitaire ont cherché, à travers l'analyse critique ou le témoignage lié à des cas particuliers, à mieux cerner ce phénomène afin d'en dégager la signification profonde, les points forts et les limites, ainsi que les tendances à l'aube du troisième millénaire. Encore doit-on constater que si l'humanitaire a d'abord été l'objet d'un engouement incontestable, versant parfois dans une apologétique sans nuances, la tendance s'est inversée et la mode est plutôt, depuis 1995, à sa critique forcenée, émanant d'ailleurs souvent des cercles humanitaires eux-mêmes.

On n'en appréciera que davantage la publication récente d'ouvrages présentant, dans un même souci d'objectivité et d'équilibre, une vision globale du phénomène humanitaire. Tel est le cas des livres de Philippe Ryfman et de Jean-Christophe Rufin. À première vue, ces ouvrages semblent totalement dissemblables et les démarches des auteurs, qu'annoncent déjà le titre et le genre de leurs publications, paraissent même opposées. *Ryfman* aborde de manière logique, analytique et didactique la question humanitaire sous ses aspects les plus variés, avec le souci déclaré de former autant que d'informer. *Rufin*, dans un texte synthétique, concis, rehaussé de riches illustra-

tions et agrémenté d'exemples, d'anecdotes, de témoignages et de documents, montre, en homme de terrain qu'il a été, que l'humanitaire a été au cours des siècles, et reste plus que jamais, une aventure faite de drames liés au malheur des hommes. Mais nos deux auteurs se rejoignent lorsqu'ils traitent l'humanitaire dans sa perspective historique et politique, qu'ils dégagent la dimension internationale de l'action humanitaire et appréhendent l'avenir en dehors de tout esprit polémique.

Les auteurs accordent une place de choix aux origines et aux fondements de l'humanitaire, notamment ses fondements religieux. Ils rappellent fort opportunément que charité et humanitaire se confondent depuis longtemps dans la tradition du don, telle que la respectent le judaïsme, le christianisme et l'islam. Notons que *Ryfman* fait un distinguo intéressant entre judaïsme et christianisme. Si l'acte humanitaire dans le judaïsme est une obligation d'ordre moral et légal, en revanche la réflexion sur le secours aux victimes militaires et civiles est absente chez les rédacteurs du Talmud. La raison en est que les Juifs de la Diaspora n'étant pas, durant 2000 ans, les « acteurs » des conflits armés entre les puissances, mais plutôt les sujets et plus exactement les victimes, toute réflexion intellectuelle devait paraître incongrue aux yeux de savants comme Maimoni ou Rachi. Tel n'a pas été le cas au sein du christianisme car les penseurs chrétiens, confrontés aux nombreux conflits qui ont agité l'Europe, ont été très tôt amenés à poser les premiers fondements intellectuels de l'assistance aux victimes de la guerre. Et de citer Saint Thomas d'Aquin, précurseur d'une lignée de penseurs et de juristes qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, innoveront en élaborant les premières normes juridiques applicables aux conflits armés.

*Rufin* quant à lui relève que la charité chrétienne suscite deux interprétations opposées: d'une part, elle est une révolte contre l'ordre établi, un élément perturbateur qui peut remettre en question l'ordre social; d'autre part, elle présente un caractère conservateur dans la mesure où elle se garde de remettre en cause l'ordre inégal du monde tout en s'efforçant de compenser les manifestations trop criantes de l'inégalité. Et l'auteur de montrer l'ambiguïté de la charité à travers l'aventure monastique du Moyen Âge, la collusion de l'État

et de l'Église, du glaive et de la croix dans l'histoire douloureuse des Croisades ou les expéditions de Cortès et Pizarre dans les Amériques.

Le Siècle des lumières marque un tournant dans l'histoire de l'humanitaire puisqu'il redéfinit l'amour des hommes en rejetant la fatalité de l'ordre naturel. Pour *Rufin*, si la charité était compatible avec l'ordre inégal et immuable de la création, le concept d'humanité qui apparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle prend cet ordre comme cible dès lors qu'il se montre injuste envers l'homme. Ainsi l'humanitaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marque une rupture radicale avec la charité chrétienne et forme un couple indissociable avec la démocratie.

*Ryfman* et *Rufin* vantent à ce propos les mérites de la révolution américaine qui a donné un formidable élan à la liberté d'association : les idées philanthropiques ont pu s'y développer naturellement dans une société où la démocratie s'installe sans conflit. Cependant, là aussi, l'histoire de l'aide humanitaire est rattrapée par l'ambiguïté, comme le montrent certaines activités de secours entreprises à la suite du tremblement de terre de Caracas en 1812, quand l'aide gouvernementale utilise les structures et les réseaux des Églises réformées américaines, quand philanthropie et stratégie diplomatique sont étroitement imbriquées !

Ambiguïté encore du phénomène de la colonisation, qui aura au moins le mérite de développer l'assistance médicale aux populations autochtones. Histoire édifiante que *Rufin* décrit à grands traits pour vanter la figure du médecin de brousse, ce « saint laïc » à l'image d'Albert Schweitzer.

Il faudra attendre la bataille de Solferino et l'épopée d'Henry Dunant pour que l'humanitaire moderne trouve son identité. En 1859, commence le premier siècle de l'humanitaire moderne, il durera jusqu'à la guerre du Biafra en 1967, comme le date *Ryfman*. Ce que les deux écrivains mettent en valeur avec force, c'est l'émergence de la notion d'espace neutre, permanent, celui de la victime quelle qu'elle soit. Dunant a réussi à imposer cette idée aux souverains européens parce qu'il ne s'est jamais senti prisonnier de son appartenance nationale comme Florence Nightingale ; son idéalisme rejoint celui de la philosophie des lumières, celui de Rousseau. Dunant apparaît ainsi comme un citoyen du monde, et la victime de guerre n'ap-

partient plus à un camp mais à l'humanité. Tel est le sens de la création de la Croix-Rouge dont la tâche permanente, selon *Rufin*, sera de se préparer à « un trop inéluctable imprévisible ».

La grande époque de la Croix-Rouge que *Ryfman* situe entre 1914 et 1950 est décrite avec soin, surtout son action pendant la Première Guerre mondiale — « la guerre préférée de la Croix-Rouge », écrit *Rufin*, lequel met l'accent sur certaines dérives de l'aide humanitaire devenue l'objet de manipulations politiques. Tel est le cas en 1921, quand le régime bolchevique exige, pour accepter l'aide des Occidentaux au peuple russe, d'en contrôler la distribution afin d'obtenir *de facto* la reconnaissance internationale qui lui a été refusée jusqu'alors. De là datent bien des incertitudes à propos de la séparation entre l'espace humanitaire neutre et le domaine politique. Mais c'est pendant la Seconde Guerre mondiale que la Croix-Rouge montrera dramatiquement ses limites, lorsque le CICR donnera la préférence à son action traditionnelle, bien dérisoire face à la monstruosité du génocide.

La Croix-Rouge, souligne *Rufin*, a été d'abord victime d'elle même, victime de principes adaptés à un monde de bonne volonté et de bonne foi. Un monde déjà révolu, qui incitera la Croix-Rouge à faire son examen de conscience, un monde aussi où elle n'est plus le seul agent humanitaire de poids. D'autres acteurs sont apparus sur la scène humanitaire, qui vont s'employer à mener des actions de prévention. *Rufin* développe tout particulièrement l'action efficace de nombreuses organisations humanitaires américaines, engagées dans le secours d'urgence comme dans l'action en faveur du développement. La période de la guerre froide et le tiers-mondisme permettent à l'humanitaire chrétien de se redécouvrir révolutionnaire dans sa lutte contre les injustices et l'égoïsme, tandis que la « glaciation » de la communauté internationale affecte la mission des Nations Unies et l'activité traditionnelle du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La guerre du Viet Nam en est l'exemple le plus frappant car l'humanitaire n'y trouve guère sa place !

Ce cadre figé va favoriser l'éveil d'une nouvelle forme d'action humanitaire à l'occasion du conflit du Biafra qui éclate en 1967. « Nouveau Solférino » comme s'exclame *Rufin*, « début du

second siècle de l'humanitaire» selon *Ryffman*, le conflit du Biafra consacre l'action d'un groupe de médecins qui, devant la paralysie de l'ONU et l'impuissance de la Croix-Rouge, n'acceptent pas que l'aide humanitaire et la solidarité qu'elle exprime soient limitées par les frontières nationales, la raison d'État ou les impératifs stratégico-politiques. Ce sera l'avènement des «sans frontières», nouveaux aventuriers de cette fin de siècle, luttant sur tous les fronts pour la cause de l'homme.

La décennie 1980, caractérisée par de nombreux conflits périphériques, marque le retour à l'urgence au détriment du développement. Mais *Rufin*, qui se fait le champion des «sans frontières», ne peut s'empêcher de décrire les pièges qui guettent sans cesse leur action humanitaire: l'utilisation de l'aide dans les conflits pour alimenter l'économie de guerre, comme ce fut le cas en Afghanistan et au Cambodge. De là à «encourager des catastrophes utiles» pour améliorer des économies ruinées, il n'y a qu'un pas que bien des pays ont franchi. Et de citer l'Éthiopie. Autres pièges: la difficulté de trancher entre l'assistance et le témoignage, entre efficacité sur le terrain et devoir moral de dénonciation.

Tous ces effets pervers ne laissent de préoccuper les agences volontaires jusqu'à ce que la chute du Mur de Berlin en 1989 crée une situation radicalement nouvelle: l'ordre mondial vole en éclats, le principe de la souveraineté des États est atteint par l'affaiblissement de la notion de frontières, l'intégration croissante des économies et la mondialisation. La planète se fragmente dans des guerres qui n'osent dire leur nom mais qui sont toujours plus impitoyables. Des États sont en panne comme en Somalie et la guerre devient «le luxe des pays pauvres». La conséquence en est la multiplication des lieux d'intervention, la difficulté accrue d'accéder à certaines zones, les pressions de plus en plus fortes sur les acteurs humanitaires, tant il est vrai que «l'aide humanitaire ne peut s'abstraire de l'ordre ou du désordre du monde», comme le souligne *Ryffman*.

À cet égard, l'auteur de *La question humanitaire* présente opportunément un panorama complet des principaux acteurs engagés sur la scène humanitaire, au premier rang desquels figure le CICR. Il a soin d'en préciser l'originalité juridique et structurelle. Après avoir

traité des relations entre le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'auteur montre que si, pendant des décennies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait pris l'habitude de se considérer comme le détenteur de la vérité humanitaire, la donne a changé avec la montée en puissance de certaines organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations internationales dotées de moyens nouveaux, ainsi que la volonté des États de peser dans le concert humanitaire. La Croix-Rouge a bien compris cette évolution et a reconnu la nécessité d'œuvrer en concertation avec tous les acteurs de l'aide humanitaire.

Le lecteur intéressé par la problématique des ONG trouvera une mine de renseignements utiles dans un long chapitre qui leur est consacré. L'auteur s'attache surtout à démontrer le mécanisme des grandes organisations françaises, telles que Médecins sans Frontières et Médecins du Monde, la composition de leurs organes statutaires, leurs techniques de financement et leurs méthodes d'action. Mais *Ryfman* tient à analyser aussi les interrelations entre ces organismes, la prise de conscience d'une coordination de plus en plus nécessaire sur les lieux d'intervention, la nécessité d'espaces de rencontres, de réflexion et d'échanges.

Les ONG sont ainsi devenues des acteurs incontournables, bien qu'elles éprouvent des difficultés non seulement à renforcer, mais aussi à maintenir leur ancrage dans la société civile.

Le dernier acteur — et non des moindres — est l'État, qui fait son retour sur la scène humanitaire. La fin des antagonismes Est-Ouest a donné naissance à une nouvelle phase d'interventionnisme étatique, compris d'abord comme le maintien de la paix subordonné à l'humanitaire : c'est l'envoi de troupes sur un théâtre d'opérations pour faciliter l'arrivée des secours aux populations civiles. *Rufin* et *Ryfman* décrivent ainsi les actions menées au Kurdistan en 1991 puis en Yougoslavie dès 1992, qui engendrent un nouveau droit, dit d'ingérence. Cette « redécouverte du droit », comme dit *Ryfman*, a bien des effets pervers puisqu'en fait elle ne sanctionne que trop souvent la volonté des États de défendre leurs intérêts propres et leurs zones d'influence et sacrifie au principe du « deux poids, deux mesures ».

Le danger, estiment nos deux auteurs, vient de la confusion qui s'installe dans la combinaison du militaire et de l'humanitaire. L'État dissimulerait ainsi, par ce qu'on a appelé l'alibi humanitaire, un renoncement à donner une réponse politique à une situation donnée. Ainsi, le retour de l'État reste marqué d'ambiguïtés, car l'humanitaire ne sera jamais pour lui au cœur de sa raison d'être. L'exemple le plus frappant est la guerre du Kosovo qui a montré combien les deux logiques, celle de la guerre et celle de l'humanitaire, diffèrent et divergent. Et *Rufin* de conclure que s'il peut y avoir des guerres justes, il ne saurait exister de « guerres humanitaires » !

Que sera l'humanitaire de demain ?

Pour *Ryfman*, le conflit de l'ex-Yougoslavie a déclenché une vague de critiques à l'égard de l'humanitaire instrumentalisé et manipulé par les États et les organisations internationales. Le « tout humanitaire » ne sert qu'à masquer l'absence de réponses politiques. Ainsi en arrive-t-on à une logique humanitaire qui se retourne contre les victimes, du fait de la politisation croissante de l'action humanitaire entre 1985 et 1995. Et sur ce point il rejoint *Rufin* pour constater que l'humanitaire ne pourra jamais être totalement dissocié du politique, car il serait vain d'espérer que les États renoncent à user de l'action humanitaire comme alibi de leur absence de véritable politique ou comme un outil garantissant leur sécurité extérieure.

Que penser du droit international humanitaire ? *Ryfman* reconnaît que son appréciation est partagée entre ceux qui pensent que ce droit progresse cahin-caha et d'autres qui mettent en avant la constance de ses violations caractérisées ! Mais l'auteur estime finalement que le droit offre un cadre général à tout processus d'aide humanitaire, « un outil parmi d'autres au service de celle-ci ». Et cette approche pragmatique est préférable à ses yeux à la défense du caractère absolu du droit humanitaire qui peut conduire à des attitudes de découragement et de renoncement.

Mais scepticisme n'est pas pessimisme. Pour *Rufin*, l'humanitaire de demain sera marqué par un retour aux sources des lumières, à savoir le souci de l'Homme qu'il faut nourrir, protéger, éduquer, développer. Il devra présenter plusieurs facettes : l'aide au développement, la défense des droits de l'homme, la diplomatie pré-

ventive, l'écologie. Il lui faudra s'ouvrir sur des actions diversifiées, de l'urgence au long terme. *Ryfman* lui fait écho : l'humanitaire est là et bien là ; il s'ouvre au professionnalisme mais devra être inspiré par une éthique commune à tous les acteurs. L'activité humanitaire se perpétuera si elle reste synonyme de liberté et d'engagement. « Que l'humanitaire disparaisse et la démocratie ne tardera pas à le suivre. »

**JACQUES MEURANT**

Ancien rédacteur en chef  
*Revue internationale de la  
Croix-Rouge*